


PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le

Sources : DGI, Cadastre, Juillet 2023
Réalisation : VILLE OUVRETE • Octobre 2023



ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat pavillonnaire situé dans un cadre naturel à préserver
- Ue - Zone urbaine du péricentre à dominante d'habitat pavillonnaire
- Uh - Zone urbaine mixte du centre-bourg historique
- Uma - Zone urbaine mixte accueillant les opérations récentes de la ville
- Umb - Zone urbaine mixte de transition entre Uma et Umg
- Umg - Zone urbaine mixte de densité à proximité de la gare RER
- Umu - Zone urbaine mixte de densité renforcée à proximité de la gare RER
- Umz - Zone urbaine mixte de densité modulée à proximité de la gare RER
- Up - Zone urbaine à dominante de lotissements pavillonnaires
- Ur - Zone urbaine mixte de l'Avenue Thibaud de Champagne à requalifier
- Ux - Zone urbaine accueillant les activités économiques
- N - Zone naturelle à préserver
- Ni - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Ns - Zone naturelle, secteur de taille et de capacité d'accueil limité
- Nsa - Zone naturelle, secteur d'accueil des gens du voyage
- Nic - Zone naturelle à vocation de loisirs et de camping
- A - Zone agricole à préserver

PRESCRIPTIONS PATRIMONIALES

- Éléments de patrimoine
- Éléments bâtis à préserver : mur à protéger
- Éléments patrimoniaux protégés
- Ensembles patrimoniaux protégés

PRESCRIPTIONS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cônes de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Bande de 50 m de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares
- Secteurs Paysagers à protéger
- Secteurs Jardin à protéger ou à créer
- Coeur d'îlot protégé
- Milieu humide à préserver
- Éléments de continuités écologiques à rétablir : bande inconstructible de 7 mètres de part et d'autre des cours d'eau

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Linéaire commercial à préserver
- Emplacement réservé
- Secteur dans lequel la hauteur maximale des constructions est de 33 mètres
- Changement de destination autorisé
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Périmètre de protection du monument historique : Église Saint-Rémi
- Zone réglementaire du PPRI : Vallée de la Marne d'Isles-les-Villenou à Saint-Thibault-des-Vignes
- Limite communale
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale